

**DELIBERATION N°2025/24**

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU TARN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE FREJEVILLE

Nombre de membres afférents

**SEANCE DU 3 JUILLET 2025**

Au Conseil municipal : 15

En exercice : 15

Présents : 12

**Présents** : José NUNES, Maire, M. Christophe MAURIES, premier adjoint, Mme Marie-Florence FARAL, deuxième adjointe, M. Didier MAHOUX, troisième adjoint, M. Jean-Bernard CEBE, quatrième adjoint, M. Thierry CAUSSE, M. Nicolas CAUSSE, M. Pierre MONTENEGRO, M. Mathieu LAFON, M. Thierry ZANARDO, Mme GANSEMAN Laura et Mme Hélène VA, conseillers municipaux.

**Excusés ayant donné pouvoir** : Mme Catherine AURIOL, conseillère municipale à M. Jean-Bernard CEBE, quatrième adjoint.

**Absents** : M. Julien AMALRIC et Sabine GORSSE, conseillers municipaux.

Date de la convocation : 25/06/2025

Date d'affichage : 25/06/2025

Monsieur Thierry CAUSSE est nommé secrétaire de séance.

**OBJET : Modification du temps de travail d'un agent à temps non complet (inférieur à 10%).**

Le Maire informe l'assemblée :

Compte tenu de l'insuffisance révélée du temps de travail d'un agent titulaire au sein de l'école de Fréjeville remarqué quotidiennement par le dépassement de ses horaires, il convient de modifier la durée hebdomadaire de service de l'emploi correspondant.

Cette modification est assimilée à une suppression d'emploi et à la création d'un nouvel emploi car elle :

- modifie en-deça de 10% la durée initiale de l'emploi

Le Maire propose à l'assemblée :

Conformément aux dispositions fixées aux articles L313-1 et L542-2 du Code général de la fonction publique,

- de supprimer l'emploi d'adjoint technique territorial créé initialement à temps non complet par délibération du 11/07/2018 pour une durée de 17.11 heures lissées sur l'année, puis modifié par délibération du 18/07/2019 pour une durée de 21.03 heures lissées sur l'année,
- de créer un emploi d'adjoint technique territorial à temps non complet pour une durée de 21.80 heures lissées sur l'année à compter du 01/09/2025.

**Le conseil municipal**, après en avoir délibéré, par 12 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention (Mme Catherine AURIOL),

Vu le Code général de la fonction publique, notamment ses articles L313-1 et L542-2,

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié, portant dispositions statutaires relatives aux fonctionnaires territoriaux nommés sur des emplois permanents à temps non complet,

Vu le tableau des emplois,

**DELIBERATION N°2025/24**

**DECIDE :**

- d'adopter la proposition du Maire
- de modifier ainsi le tableau des emplois,
- d'ajuster les crédits correspondants inscrits au budget.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire,  
José NUNES



Le secrétaire de séance,  
Thierry CAUSSE

